



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

**Saint-Michel-des-Saints**

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY**, greffier-trésorier de la susdite municipalité

## QUE:

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a adopté lors d'une assemblée régulière, le 19 juin 2023, les règlements suivants :

### Règlement 713-2023

**Fermeture et abolition de la rue Saint-Isidore**

### Règlement 714-2023

**Régie interne lors des séances du conseil municipal**

Ce règlement est présentement déposé au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la municipalité [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec)

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais prescrits par la loi.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 27<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-trois (2023)**

  
**Sébastien Gariépy,**  
**Directeur général et greffier-trésorier**

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30, le 27<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **27<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-trois (2023)**.

  
**Sébastien Gariépy,**  
**Directeur-général et greffier-trésorier**